



Mitglied des Schweizerischen Karate Verbands (SKV)
Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)
Member of the Swiss Karate Federation (SKF)



SKU Promo Tour – Bienne

Dimanche 4 Juin 2023

Gymnase Bienne - Seeland

Rue du Débarcadère 12 - 2503 Bienne

Droit de participation

Sont autorisés à participer les dojos (clubs, écoles) de la Swiss Karate Federation.

Inscriptions

L'inscription des para-sportifs, des coachs et des arbitres se fait sur le formulaire Excel ci-joint et par e-mail à Selma Grimaldi.

E-mail : info@karateunion.ch

Délai d'inscription : mercredi 17 mai 2023

Frais d'inscription

CHF 20.- par participation

Pas de remboursement en cas de non-présentation !

Les frais d'inscription doivent être payés à la table centrale le jour du tournoi.

Repêchages

Système de repêchages automatiques

Tous les compétiteurs sont repêchés s'ils perdent lors de leur premier tour en Kata ou Kumite. Ils entrent alors dans le « tableau de repêchage ». Cela assure à chaque compétiteur au moins deux passages sur le tatami.

Podium et médailles pour les quatre premiers du tableau principal (demi-finalistes) Diplômes pour les quatre premiers des repêchages (distribués à la fin de la catégorie)

Assurance

Les participants doivent s'assurer personnellement contre les accidents. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Règlement de la compétition Kata

Sont autorisées à participer les personnes en situation de handicap issues de toutes les écoles de karaté et de tous les groupes de sport handicap ayant un entraînement régulier de karaté. Les athlètes s'affrontent en kata sur deux tatamis.

Les règles de compétition officielles pour le kata de la SKF s'appliquent, avec les ajouts ou modifications suivants :

1. body / course accompagnée Kata

En raison de déficiences mentales, les participants ne peuvent pas mémoriser les enchaînements de Kata, ou alors de manière très limitée. Pour les compétiteurs avec une déficience intellectuelle (DI), il est donc permis à un instructeur/entraîneur de suivre le kata à côté du compétiteur.

2. coaching

L'instructeur/entraîneur peut, à côté du tatami, donner des indications verbales et auditives pour le kata, comme par exemple le bras droit, le bras gauche, le pivotement, etc. Le coaching ininterrompu n'est pas autorisé, sauf pour les combattants aveugles. Nous vous rendons attentif que les indications ne sont autorisées que par une personne préalablement annoncée à l'arbitre.

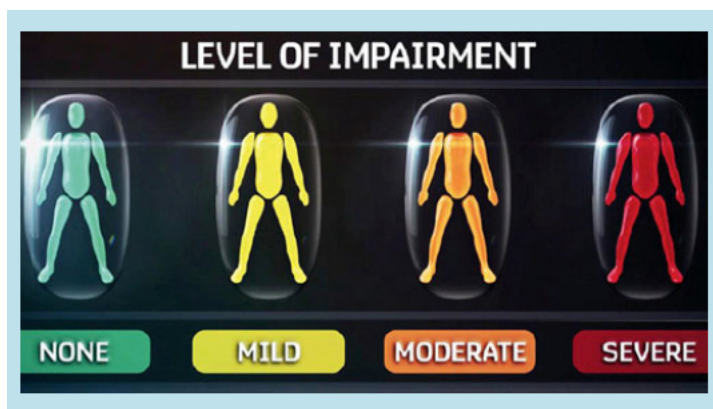
Moyens auxiliaires

Les dispositifs de soutien adaptés au handicap sont autorisés, mais doivent être signalés au préalable à l'arbitre principal.

Sont autorisés : Lunettes, aides à la marche, fauteuil roulant, appareils auditifs, chaussures spéciales (handicap de la marche). Toute autre assistance non mentionnée, peut être autorisée par le comité d'organisation.

3. niveau de handicap

Afin de tenir compte de la déficience du participant lors de la compétition et de permettre une concurrence équitable, un niveau de déficience est attribué au compétiteur. Celui-ci doit être indiqué lors de l'inscription. Quatre niveaux sont possibles :





Mitglied des Schweizerischen Karate Verbands (SKV)
Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)
Member of the Swiss Karate Federation (SKF)

Niveau Classification selon le niveau d'encadrement

Niveau 1 (faible besoin d'encadrement) = MILD

Ne nécessite pas ou peu d'assistance spécifique - Ne nécessite pas d'attention particulière - Peut présenter des katas de karaté de manière autonome ou nécessite une assistance minimale

Niveau 2 (niveau d'encadrement moyen) = MODERATE

A besoin de temps en temps d'un soutien dans les activités sportives - Présente de temps en temps des problèmes de comportement qui nécessitent une attention particulière - Le sportif peut présenter le kata avec un soutien verbal ou à l'aide d'une technique brièvement montrée pour se souvenir de l'enchaînement.

Niveau 3 (besoin d'encadrement élevé) = SEVER

A besoin d'une assistance permanente ou pratiquement permanente de la part des moniteurs/assistants/aidants dans tous les sports/activités physiques ou jeux.

Présente des comportements difficiles en permanence ou pratiquement en permanence. (par ex. faible/absence de tolérance à la frustration, manque de contrôle des impulsions). Le sportif peut effectuer partiellement un kata de karaté grâce à un accompagnement spécial par un moniteur/assistant/aide.

4. La notation - niveau de déficience, handicap

La notation se fait avec drapeau pour la catégorie kata.

En fonction du niveau de l'athlète 1 à 3 ; si le niveau est identique, pas de points supplémentaires à attribuer. Par contre lors d'une différence de niveau pour permettre une concurrence équitable, une compensation de point de 1 à 2 points peuvent être attribués à l'athlète selon l'écart de niveau.

5. comportement -> pénalités

Certaines déficiences mentales entraînent, lors des compétitions, des comportements inhabituels des participants vis-à-vis des arbitres. C'est pourquoi les avertissements et les disqualifications devraient être pris en concertation avec le coach en cas de propos et de comportements verbaux inappropriés. Le coach du compétiteur a la responsabilité d'en informer l'arbitre principal. Le coach ou l'assistant peut assister son compétiteur au départ.

6. choix du kata

Dans toutes les catégories, les Katas peuvent être présentés plusieurs fois. Le nom du Kata n'est pas annoncé à la table de compétition.

Il est possible d'adapter le Kata, mais le Kata original doit rester clairement reconnaissable.



Mitglied des Schweizerischen Karate Verbands (SKV)
Membre de la Fédération Suisse de Karaté (FSK)
Member of the Swiss Karate Federation (SKF)

7. Tenue officielle

Pour les participants : Karaté-Gi blanc avec ceinture rouge (Aka) ou bleue (Ao).

Pour les coachs : Training, t-shirt du club et chaussures de gymnase ou tenue de karaté.

Photographe : chaussures de gymnase, carte Karaté Pour Tous en cours de validité.

8. responsabilité

Les participants doivent veiller eux-mêmes à une couverture d'assurance suffisante.

L'organisateur ainsi que la SKU ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables. Avec l'inscription, les participants et le responsable du dojo confirment les règles de responsabilité.

9. commission d'arbitrage

Les membres de la commission d'arbitrage de la SKU assument les tâches de la commission des arbitres conformément au règlement des compétitions de la SKF :

Hakan Güldür arbitre SKF A est l'arbitre responsable pour cette catégorie.

Les finales sont organisées juste après chaque catégorie.